



Département de Saône et Loire

SÉANCE DU : 21 septembre 2020	Nombre de délégués :	
N° 2020-022	En exercice :	29
Convocation du : 15 septembre 2020	Présents ou représentés :	24
Affichage du : 23 septembre 2020	Absents :	2
Objet de la délibération : Décision Modificative n°2 au budget		

L'an deux mille vingt le vingt et un du mois de septembre à 18H30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de la mairie de Perrecy-les-Forges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Président, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Communauté de Communes	Délégués titulaires	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (Délégué suppléant)
Communauté Urbaine Creusot Montceau	M LUARD Jean Paul	X			
	M FRIZOT Jean Marc	X			
	M PRICAT Valentin	X			
	M BRUGNIAU Pierre			X	
	M DUMAS Pierre-Yves			X	
	M REPY Marc	X			
	Mme MATRAY Paulette	X			
	M JARROT Marie-Claude	X			
	M DEGUEURCE Gilles	X			
	M DUBAND Joël	X			
	M BAUDIN Jean-Paul	X			
	M SOROKA Christian	X			
	M VALETTE Noël	X			
	M BALLOT Alain	X			
	M TOUILLON Gilles	X			
	M VAILLOT Rémy	X			
	M PICHARD Emmanuel			X	
Mme SARANDAO Gilda	X				
Communauté de Communes du Grand Charolais	M LOPES DE LIMA Pascal		X		
	M BOURGEON Laurent	X			
	M FRADET Cédric	X			
	M PICHARD Bruno	X			
	M PERRETTE Gilles	X			
	M DEGRANGE Anne	X			
	M PESSIN Jean Marc	X			
	M THERVILLE Daniel				X
M PERRIER Richard	X				
Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	M Xavier DUVIGNAUD	X			
Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme	M André LAUPRETRE			X	

Secrétaire de séance : Valentin PRICAT

.../...

Des ajustements de crédit sont nécessaires au bon fonctionnement du budget suite aux prélèvements des intérêts bancaires de l'emprunt contracté et de l'achat du portique du parking du marais au Pont des Morands.

Le tableau ci-dessous résume les modifications des lignes budgétaires :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6611 (66) : Intérêt d'emprunt	4 348,89 €		
65548 (65) : autres contributions	-4 348,89 €		
2111 (21) : Terrains nus	35 000,00 €	1321 (13) : Subventions d'investissements Etat	35 000,00 €
2128 (21) : Agencements terrain	2 600,00 €		
2314 (23) : Construction sol d'autrui	-2 600,00 €		
Total Dépenses	35 000,00	Total Recettes	35 000,00

Le Comité Syndical, après avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la décision modificative n°2 du budget principal, dont le détail figure dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré en séance et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le : 23 septembre 2020
Publication le : 23 septembre 2020

A Montceau-les-Mines le : 23 septembre 2020
Le Président

